



01_2026_07

Département des Pyrénées Atlantiques
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

ADHESION COMMUNE VIDOUZE :
COMPETENCE EAU POTABLE

COMPETENCE : EAU-COLLECTE-ANC

Date convocation : 01/07/2026

Nombre de voix présentes : 55

Nombre de voix en exercice : 87

Nombre de voix ayant pris part à la décision : 60

L'an deux mille vingt-six, le 07 juillet, à 18h15 le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Soumoulou, après convocation légale, sous la présidence de M. TREPEU Alain.

Etaient Présents :

Collectivités 2026	Délégués titulaires	Délégués suppléants
AAST		M. SCHULZ Johan
ANDOINS	Mme LACAZE-LABADIE Aude	
AURIONS-IDERNE	M. TRUCO Jean-Philippe	
BARZUN	M. BOURDEU Julien	
BASSILLON VAUZE	Mme DUCLERC Dominique	
BEDEILLE	M. DIAZ Sébastien	
BENTAYOU SEREE	M. TEULE Jean Paul	
CASTEIDE DOAT	Mme DALLA SANTA Marie-Anne	
COSLEDAA LUBE BOAST	M. DAVID Michel	M. THURET Julien
ESCAUNETS	Mme CHARRON Magali	
ESCURES	M. JUNCA Ludovic	M. COLOMBO Antonin
ESPECHEDÉ	M. BOURIAT-CAPDESSUS Yannick	
ESPOEY	M. DIAS Francis	
GAYON	Mme DUMONT REY Manon	
GER	M. BARATS Alain	
GERDEREST	M. DANJOU Grégory	
GOMER	M. CAILLABET Gilles	
LALONGUE	M. LASSERRE Jean-Luc	
LAMAYOU	M. LACAZE Julien	
LANNECAUBE	M. LAHOU PECOUSTAU Marc	
LASSERRE	M. DELMON Jocelyn	
LEMBEYE	M. DESSÉRÉ Jean-Michel	
LEMBEYE	M. BOURDA Olivier	
LIVRON	M. SARRABERE Jean-Luc	
LUCARRE	M. TRENEL Fabien	
LUCGARIER	M. SEMPE Christian	
LUSSAGNET-LUSSON	M. KHOLLER Pascal	
MASPIE LALONQUERE JUILLACQ	M. DASSE Grégory	
MONCAUP		M. ROQUES Claude
MONPEZAT	Mme CORRAL Muriel	
MONTANER	M. LAGAHE Dominique	
MORLAAS	M. BÉGUÉ Gérard	
MORLAAS		M. SEGOT Joël
PEYRELONGUE-ABOS	M. DABADIE Gérard	
PONSON DEBAT POUTS	Mme BREQUE Michèle	
PONSON DESSUS	M. COUTOUILLAT Thierry	

PONTACQ	M. LARRAZABAL Didier	
PONTACQ	M. CAZENAVE Jean-Bernard	
PONTIACQ VIELLEPINTE		M. MARCARIE Bruno
SAMSONS LION	Mme LAHONDA Marie Claude	
SEMEACQ BLACHON	M. VILLALON Damien	
SERRES MORLAAS	M. LOUET Christophe	
SOUMOULOU	M. TREPEU Alain	
SOUMOULOU	M. VIGNES Guillaume	
CAPBP Pour Artigueloutan	M. PERSONNE Alain	
CAPBP Pour Artigueloutan	M. CANDELON Julien	
CAPBP Pour Lée	M. RIAUTET Patrice	
CAPBP Pour Ousse		M. BARDOCHAN Michel
CAPBP Pour Ousse	M. CAPELLE Bernard	
CAPBP Pour Sendets	M. PEDEBEARN Jean-Marc	
CATLP ANC, COLL, AEP Pour Ibos	Mme MARQUEZ Stéphanie	
CATLP ANC, COLL, AEP Pour Lamarque Pontacq		M. SACHS Geoffrey
CATLP ANC, COLL, AEP Pour Lamarque Pontacq		M. DUPONT Alain
CATLP AEP Pour Séron	M. SEBAT Jean-Francois	
CATLP AEP Gardères	M. CROHARE Didier	M. GRASSET David

Ont donné procuration :

Collectivités 2026	Délégués titulaires	Délégués désignés
ANDOINS	M. BOUSQUÉ Pierre	Mme LACAZE-LABADIE Aude
ANOYE	Mme VINCONNEAU LAPUYADE Florence	M. TREPEU Alain
NOUSTY	M. COURADES Michel	M. LARRAZABAL Didier
OUIILLON	Mme FOURCADE Sandrine	M. BEGUÉ Gérard
SIMACOURBE	M. CHANTRE Michel	M. SEMPÉ Christian

Absents et excusés :

Collectivités 2026	Délégués titulaires
ARRICAU BORDES	M. LABAT Joël
ARROSES	M. CANTOUNET Michel
BETRACQ	Mme DOS SANTOS Carla
CASTERA LOUBIX	Mme VEPER Corine
CASTILLON DE LEMBEYE	Mme CASSOURET Christelle
CORBERE ABERES	Mme LE CLAIRE Fabienne
CROUSEILLES	M. CAMBRA Henri
ESPOEY	M. JOUBERT Benjamin
GER	M. NICOLAU Patrick
HOURS	Mme NAPIAS Muriel
LAHITTE TOUPIERE	M. LANOT Sébastien
LABATUT FIGUIERES	Mme SANSOT Evelyne
LESPIELLE	M. MARCHENAY Jean - Noël
LIMENDOUS	Mme DUPUY RIERA Valérie
LOURENTIES	M. CANÉRE Bertrand
LUC-ARMAU	M. MOUNOU Christophe
MAURE	M. PRAT Florian
MOMY	M. MARTIN Franck
MONASSUT AUDIRACQ	Mme CAZENAVE Aurélie
MONSEGUR	Mme DABADIE Nicole
NOUSTY	M. BORDE-BAYLACQ Claude
SERRES MORLAAS	M. VILLAIN Christophe
VILLENAVE PRES BEARN	M. PEYRE Franck
CAPBP Pour Lée	Mme BALZANO Maïtée
CAPBP Pour Sendets	M. MOLIES Bernard
CATLP ANC, COLL, AEP Pour Ibos	M. POUBLAN Jean Damien
CATLP AEP Pour Luquet	M. TISNE Guillaume

Secrétaire de séance : M Alain PERSONNE

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que lors de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Vidouze en date du 21/11/2025, les membres se sont prononcés pour demander une adhésion au SEABB pour la compétence Eau potable à compter du 01/01/2027.

Monsieur le président présente au conseil syndical :

- La délibération de la commune et les motifs de sa demande d'adhésion
- Les différentes actions menées par la commune
- Les ouvrages existants
- Le réseau d'eau potable
- Les abonnés et les volumes consommés
- Le Compte administratif et le budget primitif

Compte tenu des différents éléments présentés, Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir accepter l'adhésion de la commune de Vidouze pour la compétence Eau Potable à compter du 01/01/2027.

Monsieur le Président précise que des discussions devront quand même avoir lieu avec la mairie pour arrêter certains points d'ordre comptable afin que le budget ne soit pas déficitaire en fin d'année 2026.

Monsieur le Président précise que les statuts devront être modifiés en ce sens.

OÙI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :

ACCEPTE : la demande d'adhésion de la commune de **Vidouze** à compter du **1^{er} janvier 2027**, pour la compétence Eau Potable

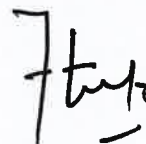
CHARGE : le Président de rencontrer la commune pour arrêter certains points d'ordre comptable afin que le budget ne soit pas déficitaire en fin année 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,

PRESIDENT,



syndicat
eau et assainissement
béarn bigorre

TREPEU Alain